

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

Date de convocation 25 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 25 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : MM. VERNON Patrick – CHEVALIER Daniel.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.  
M. CHEVALIER Daniel donne pouvoir à Mme LECLERC Valérie.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**N°25/2023 DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023**

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 18 h 00 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 1) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

**Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des délégués :**

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
11	0	0	11

- Candidat PROT Alain : 11 voix

Monsieur PROT Alain est élu délégué avec 11voix.

**Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des suppléants :**

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
11	0	0	11

- Candidat BOUQUIN Pierre : 11 voix
- Candidat DUBOIS Olivier :11 voix
- Candidat NANDIN Marie-Jeanne : 11voix

Monsieur BOUQUIN Pierre est élu suppléant avec 11 voix.  
Monsieur DUBOIS Olivier est élu suppléant avec 11 voix.  
Madame NANDIN Marie-Jeanne est élue suppléante avec 11 voix

Certifié exécutoire –  
Publication le 20 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 14 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



Pour extrait conforme,  
Santenay, le 12 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de **SANTENAY**  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre d'absents : 01  
Vote pour : 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

*Date de convocation 26 Mai 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 26 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – CHEVALIER Daniel – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : M. VERNON Patrick.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**DCM 26/2023 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE PARC EOLIEN ORATORIO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OUZOUER-EN-TOURAIN**

Vu la demande présentée le 12 juillet 2022 par la Société PARC EOLIEN ORATORIO en vue de l'exploitation d'un parc éolien que quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune d'Ouzouer-en-Touraine, dossier comportant une étude d'impact,

Vu l'arrêté préfectoral de l'Indre-et-Loire en date du 28 mars 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société PARC EOLIEN ORATORIO en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Ouzouer-en-Touraine,

Conformément aux prescriptions du titre II du livre I du code de l'environnement, une enquête publique s'est déroulée du Mardi 25 Avril au Vendredi 26 Mai 2023,

Le territoire de notre commune étant atteint par le rayon d'affichage de six kilomètres et conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à **9 voix pour, 1 voix pour et 1 abstention** des membres présents ou représentés :

- **EMET** un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par la Société PARC EOLIEN ORATORIO sur le territoire de la commune d'Ouzouer-en-Touraine,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Certifié exécutoire –  
Publication le 20 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 14 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



Pour extrait conforme,  
Santenay, le 12 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de **SANTENAY**  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre d'absents : 01  
Vote pour : 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

*Date de convocation 26 Mai 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 26 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – CHEVALIER Daniel – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : M. VERNON Patrick.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**ANNULE ET REMPLACE**

**DCM 26/2023 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE PARC EOLIEN ORATORIO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OUZOUER-EN-TOURAIN**

Vu la demande présentée le 12 juillet 2022 par la Société PARC EOLIEN ORATORIO en vue de l'exploitation d'un parc éolien que quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune d'Ouzouer-en-Touraine, dossier comportant une étude d'impact,

Vu l'arrêté préfectoral de l'Indre-et-Loire en date du 28 mars 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société PARC EOLIEN ORATORIO en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Ouzouer-en-Touraine,

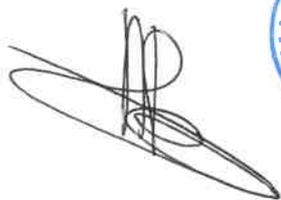
Conformément aux prescriptions du titre II du livre I du code de l'environnement, une enquête publique s'est déroulée du Mardi 25 Avril au Vendredi 26 Mai 2023,

Le territoire de notre commune étant atteint par le rayon d'affichage de six kilomètres et conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à **9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention** des membres présents ou représentés :

- **EMET** un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par la Société PARC EOLIEN ORATORIO sur le territoire de la commune d'Ouzouer-en-Touraine,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Certifié exécutoire –  
Publication le 26 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 27 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



Pour extrait conforme,  
Santenay, le 21 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de **SANTENAY**  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre d'absents : 01  
Vote pour : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

Date de convocation 26 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 26 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – CHEVALIER Daniel – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : M. VERNON Patrick.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**DCM 27/2023 TERRAIN A BATIR « RUE DE MONTLIVEAUX » - DEFINIR LE PRIX DU METRE CARRE**

**Vu** l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacements (PLUi-HD) en date du 29 novembre 2022 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys,

Sur le territoire de la commune de Santenay, un terrain communal à bâtir sis « rue de Montliveaux » a été délimité sur le plan local d'urbanisme intercommunale. Le Maire indique que ce terrain sera borné pour la création d'une parcelle cadastrée. Afin de procéder à la cession de celui-ci, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du terrain à bâtir « rue de Montliveaux » à **25 TTC/m<sup>2</sup>**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente du terrain communal à bâtir « rue de Montliveaux » à **25 TTC/m<sup>2</sup>**,
- **HABILITE** le maire ou son représentant à mener toutes les opérations visant à proposer ce terrain à des acquéreurs potentiels.

Pour extrait conforme,  
Santenay, le 12 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



Certifié exécutoire –  
Publication le 20 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 14 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de **SANTENAY**  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre d'absents : 01  
Vote pour : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

Date de convocation 26 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 26 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – CHEVALIER Daniel – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : M. VERNON Patrick.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**DCM 28/2023 DEMANDE DE DSR 2024 – ACQUISITION DES BIENS IMMEUBLES « RUE DES CERISIERS »**

Le Conseil Municipal a décidé d'investir sur un projet d'acquisition et d'aménagement du foncier au cœur du village sur les biens immeubles « Rue des Cerisiers ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** un avis favorable à la demande de subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale « DSR 2024 » pour ce projet d'acquisition et d'aménagement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande nommée ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Santenay, le 12 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**



Certifié exécutoire –  
Publication le 20 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 14 Juin 2023  
**PROT Alain**  
**Le Maire,**





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de **SANTENAY**  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre d'absents : 01  
Vote pour : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

Date de convocation 26 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Vendredi neuf Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 26 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PROT Alain, maire de Santenay.

**Présents** : MM. PROT Alain – BOUQUIN Pierre – NANDIN Marie-Jeanne – CHEVALIER Daniel – DUBOIS Olivier – HERVET Jérôme – COURAULT Dominique – PELTIER Denis – LECLERC Valérie – BENOIST Mélanie.

**Absents excusés** : M. VERNON Patrick.  
M. VERNON Patrick donne pouvoir à M. BOUQUIN Pierre.

Mme NANDIN Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

**DCM 29/2023 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE VENTE AMIALE « RUE DES CERISIERS »**

Dans le cadre d'un projet d'acquisition de biens immeubles sis « 2 rue des Cerisiers », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager une procédure de vente amiable sur les biens immeubles cadastrés section G numéros 258, 259, 260, 261 et 262.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **DONNE** un avis favorable pour engager une procédure de vente amiable sur les biens immeubles au 2 rue des Cerisiers cités ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Pour extrait conforme,  
Santenay, le 12 Juin 2023  
**PROT Alain**  
Le Maire,



Certifié exécutoire –  
Publication le 20 Juin 2023  
Reçu en préfecture le 14 Juin 2023  
**PROT Alain**  
Le Maire,



